

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU C.A.

21 mars 2013

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil reçoit le rapport de gestion de la directrice générale pour la période du 15 octobre 2012 au 22 février 2013, accompagné d'un rapport interne sur les accomplissements de l'Agence en matière de normes de service à la clientèle pour le quatrième trimestre de 2012 et de la lettre de la directrice générale à la SCHL sur le rendement de l'Agence et sur le statut des risques et de la conformité de la clientèle.

La directrice générale présente son rapport en attirant l'attention du Conseil sur l'intérêt marqué des coopératives à l'égard des plans de renouvellement financier que l'Agence élabore actuellement à leur intention. Elle explique que les plans indiquent que presque toutes les coopératives qui ont un plan de sauvetage remboursent leur dette à la SCHL. La directrice générale décrit notre présentation de décembre au personnel de la SCHL sur les plans et autres modalités de l'Agence mises en place pour les coopératives en difficulté.

Elle conclut en parlant de la valeur de la Demande de qualification des fournisseurs pour élargir le bassin des gestionnaires immobiliers de l'Ontario aptes à travailler avec les clients en difficulté financière et à déterminer la valeur marchande des services standards. Les membres abordent ensuite l'étalonnage prospectif et les pratiques exemplaires de l'Agence et d'autres initiatives.

FINANCES

En l'absence de la trésorière, un membre du Comité des finances et de la vérification présente un rapport et propose l'approbation des états financiers vérifiés de 2012, la nomination de Roger Maloney comme trésorier intérimaire et recommande de reconduire le mandat du vérificateur externe pour 2013. Le Conseil approuve les états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012 et l'embauche d'un consultant pour aider le personnel à préparer la présentation des plans de renouvellement financier à l'intention des clients.

GOVERNANCE ET RESSOURCES HUMAINES

Pour faire suite à une recommandation du Comité de gouvernance et des ressources humaines, le Conseil approuve des modifications mineures aux politiques affichées au site Web de l'Agence après leur examen. Le Conseil reçoit le rapport de vérification de conformité de 2012, faisant état de la conformité de l'Agence aux éléments matériels des clauses vérifiées de l'entente de la SCHL et de l'Agence.

Conformément à une recommandation du Comité, le Conseil autorise le paiement d'une prime au personnel compétent.